



communiqué

Date **Le 23 décembre 1991**

N° 296

Dept. of External Affairs
des Affaires extérieures
OTTAWA

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA RÉOLUTION DES NATIONS UNIES SUR LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

1992

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
REVENIR À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, le ministre des Pêches et des Océans, M. John C. Crosbie, et le ministre de l'Environnement, l'honorable Jean Charest, se sont réjouis aujourd'hui de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution demandant l'imposition d'un moratoire international sur la pêche intensive aux filets dérivants en haute mer, d'ici la fin de 1992.

La résolution engage les pays qui pratiquent la pêche aux filets dérivants à commencer à freiner progressivement leurs activités à ce chapitre dès janvier 1992 de manière à les avoir réduites de moitié d'ici juin et à les avoir complètement cessées d'ici la fin de 1992. Le gouvernement du Japon a déjà consenti à mettre fin à ses activités de pêche aux filets dérivants à la date fixée.

«Cette résolution occupe une place importante dans les efforts déployés partout dans le monde pour mettre un terme à une pratique qui menace gravement la vie marine, a déclaré M^{me} McDougall. Nous prévoyons que les pays qui ne se sont pas encore engagés fermement à interdire à leur flottille de pratiquer la pêche aux filets dérivants emboîteront bientôt le pas au Japon.»

«La nouvelle résolution sur les filets dérivants marque un tournant historique dans les efforts de rationalisation de la pêche en haute mer, a affirmé M. Crosbie. Le Canada a réagi au problème de la pêche aux filets dérivants par des activités scientifiques poussées et l'application de mesures coercitives. Quels qu'ils soient, les effets néfastes de la pêche aux filets dérivants en haute mer sont inacceptables.»

«Cette résolution montre que des pays comme le Canada ont à coeur l'utilisation durable des ressources et la protection des écosystèmes marins», a dit M. Charest.

Des études réalisées par des scientifiques canadiens et étrangers ont confirmé les effets nuisibles des filets dérivants sur l'écosystème marin. Ces études, ainsi que de fortes pressions internationales, ont amené l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter cette résolution.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou :

M^{me} Bonnie Mewdell
Communications
Pêches et Océans
(613) 990-0219